

**OBJET RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH)**

La loi n°2055-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées, traduit la volonté de sensibiliser la société civile ainsi que les employeurs à la problématique des personnes handicapées. Elle dispose que toute personne handicapée a droit « à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale ».

La réduction des inégalités, un des axes majeurs du projet municipal de la Ville de Saint-Denis, répond à cet objectif.

La Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées (CCAPH) de la Ville de Saint-Denis, mise en place en septembre 2008 (Délibération n° 08/6-03 du 6 septembre 2008), apporte son concours à la politique municipale en faveur des personnes handicapées.

Composée d'élus municipaux et de représentants d'associations de personnes en situation de handicap, elle a pour missions de :

- dresser le constat de l'état de l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- d'organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles.
- De faire toutes propositions de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Les travaux de la CCAPH font l'objet d'un rapport annuel présenté au Maire et à son Conseil Municipal, transmis également au Préfet de Région, au Président du Conseil Général, au Conseil Consultatif des Personnes handicapées, ainsi qu'à tous les responsables des bâtiments, installations et lieux de travail concernés.

Il est à noter que les travaux de la CCAPH de Saint-Denis sont menés en partenariat avec la Commission Intercommunale d'Accessibilité de la CINOR, en charge du volet « transports et déplacements » de l'accessibilité des personnes handicapées.

La CCAPH est une instance de dialogue, de concertation et un outil d'aide à la décision ; elle a un rôle consultatif.

Rapport n°15/3-33

Son champ d'application concerne :

- l'inventaire des infrastructures accessibles sur le territoire communal, au niveau du tourisme, de la culture, des loisirs, du bâtiment ;
- la mise en œuvre d'une concertation avec l'ensemble des acteurs publics et privés intervenants sur le territoire de la Ville ;
- la définition d'un programme d'actions pluriannuelles visant à élaborer un plan concerté de mise en accessibilité de la Ville.

A cet effet, quatre ateliers sont mis en place :

- Equipements Publics, Voirie, Transport
- Loisirs, Culture, Sport
- Logement, Cadre de vie
- Vie Sociale et Insertion

Trois principes fondamentaux ont guidé les travaux de la Ville afin que soient respectés les droits des personnes handicapées :

- prendre en compte toutes formes de handicap,
- améliorer l'accessibilité de façon significative,
- faire changer le regard sur les personnes handicapées.

La Ville de Saint-Denis a pour ambition de favoriser l'accessibilité du plus grand nombre et dans tous les domaines de la vie quotidienne.

La Commission Communale d'Accessibilité permet de promouvoir cet objectif, à travers une véritable dynamique instaurée entre les différentes instances concernées par le handicap, y compris les dionysiens.

Ses travaux se poursuivent durant l'année 2015, afin d'optimiser les moyens disponibles et d'améliorer les réponses apportées aux personnes handicapées.

Le rapport détaillé des travaux pour l'année 2014 est joint en annexe.

Je vous demande donc d'approuver le rapport de la CCAPH pour l'année 2014.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Accusé de réception en préfecture
974-219740115-20150627-15333-1A-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

**OBJET RAPPORT ANNUEL 2014 DE LA COMMISSION COMMUNALE
D'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES HANDICAPEES (CCAPH)**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et liberté des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu la Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, pour la participation et pour la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 08/6-03 du Conseil Municipal en séance du 6 septembre 2008 portant création et composition de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la Délibération n° 10/2-37 du Conseil Municipal en séance du 24 avril 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées ;

Vu la Délibération n° 10/6-12 du Conseil Municipal en séance du 20 novembre 2010 portant modification de la composition de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées ;

Sur le RAPPORT N° 15/3-33 du Maire ;

Vu le Rapport de Madame Brigitte HOARAU, 10^{ème} Adjoint, présenté au nom des Commissions Solidarités et Affaires Générales/ Entreprise Municipale ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve le rapport annuel de la Commission Communale d'Accessibilité aux personnes handicapées pour l'année 2014.

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE



Direction Sénior-Handicap-Intégration

**RAPPORT ANNUEL
DE LA COMMISSION COMMUNALE
POUR L'ACCESSIBILITE AUX PERSONNES
HANDICAPEES**

MAIRIE DE SAINT-DENIS

2014

*SAINT-DENIS,
VILLE POUR TOUS ET PAR TOUS*

Accusé de réception en préfecture

974-2-15746113-20150627-15333-2-DL

Date de réception préfecture : 02/07/2015

Accusé de réception en préfecture

974-219748115-26136627-15333-2-DL

Date de réception préfecture : 02/07/2015

SOMMAIRE

Glossaire	5
Préambule	7
I. Données générales	8
II. Eléments de contexte en 2014	9
III. Eléments de bilan.....	11
a) Les ERP	11
b) La voirie	13
c) L'aménagement urbain	14
d) Le transport	14
e) Vie citoyenne, professionnelle et participative	17
f) Sports, loisirs, culture	17
1. La politique globale en matière sportive et de loisirs	17
2. La politique globale en matière culturelle.....	21
g) Logements et cadre de vie	22
Conclusion	24

Accusé de réception en préfecture

974-213740113-20150027-15333-2-DE

Date de réception préfecture : 02/07/2015

GLOSSAIRE DES SIGLES ET ACRONYMES CITES

ACM	Accueil Collectif de Mineurs
Ad'AP	Agenda d'Accessibilité Programmée
BEV	Bandes d'Eveil à la Vigilance
BHNS	Bus à Haut Niveau de Service
CCAPH	Commission Communale pour l'Accessibilité aux personnes Handicapées
CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
CINOR	Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion
CLIS	Classes pour l'Inclusion Sociale
DIECCTE	Direction des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi
EHD	Ecole à l'Hôpital et à Domicile
FIPHFP	Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique
GIC	Grand Invalide Civil
GIG	Grand Invalide de Guerre
GIR	Groupe Iso-Ressources (grille nationale qui permet d'évaluer le degré de perte d'autonomie ou le degré d'indépendance d'une personne âgée)
MDPH	Maison Départementale des Personnes Handicapées
PACTE	Plan d'Actions contre Toute Exclusion
PAVE	Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics
PDU	Plan de Déplacement Urbain
PMR	Personnes à Mobilité Réduite
PRU	Projet de Renouvellement Urbain
RQTH	Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé
SAMETH	Service d'Appui au Maintien dans l'Emploi des Travailleurs Handicapés
SDA	Schéma d'Accessibilité des Transports
STPH	Service de Transport pour Personnes Handicapées (CCAS de Saint-Denis)
TAD	Transport à la demande
TCSP	Transport en Commun en Sites Propres
UFR	Utilisateur de Fauteuil Roulant

Accusé de réception en préfecture

974-213740115-20150627-15333-2-DE

Date de réception préfecture : 02/07/2015

Accusé de réception en préfecture

974-219740115-20150627-15333-2-BL

Date de réception préfecture : 02/07/2015

Préambule

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a été adoptée en vue de donner une nouvelle impulsion à l'intégration dans la société, des personnes handicapées, en mettant au centre du dispositif la personne en situation de handicap, fixant comme objectif de tout mettre en œuvre pour que son projet de vie puisse être respecté.

Plusieurs éléments en constituent le socle :

- La prise en compte de tous les handicaps ;
- La volonté de traiter l'intégralité de la chaîne du déplacement (voirie et transports, pour éliminer toute rupture dans les déplacements) ;
- L'instauration par le législateur de mesures concrètes (obligations techniques, moyens d'organisation et de concertation) pour répondre aux objectifs fixés par la loi.

L'accessibilité affiche une notion d'égalité d'accès citoyenne. Tous les domaines de la vie sont concernés : vie citoyenne, déplacements, logement, scolarisation, emploi et formation, culture, loisirs, santé, etc.

La loi prévoit notamment la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie, des espaces publics et des transports et attribue donc de nouvelles obligations aux décideurs et acteurs de la construction.

I - Données générales

En application, de l'article L.2143-3 du Code Général des Collectivités territoriales, dans les communes de plus de 5000 habitants et plus, il est créé une commission communale pour l'accessibilité des personnes handicapées composée notamment des représentants de la commune, d'associations d'usagers et d'associations représentant les personnes handicapées."

La création d'une commission intercommunale pour l'accessibilité des personnes handicapées est obligatoire pour tous les établissements de coopération intercommunale, compétents en matière de transports ou d'aménagement de l'espace dès lors qu'ils regroupent plus de 5000 habitants et plus. Elle exerce ses missions dans la limite des compétences transférées au groupement. Les communes membres de l'établissement peuvent également, au travers d'une convention passée avec ce groupement, confier à la commission intercommunale tout ou partie des missions d'une commission communale, même si elles ne s'inscrivent pas dans le cadre des compétences de l'établissement public de coopération intercommunale. "

Cette commission dresse le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Elle établit un rapport annuel présenté en conseil municipal et fait toutes les propositions utiles de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant [...]

Cette commission organise également un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées [...]

Lorsqu'elles coexistent, les commissions communales et intercommunales veillent à la cohérence des constats qu'elles dressent, chacune dans leur domaine de compétences, concernant l'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports.

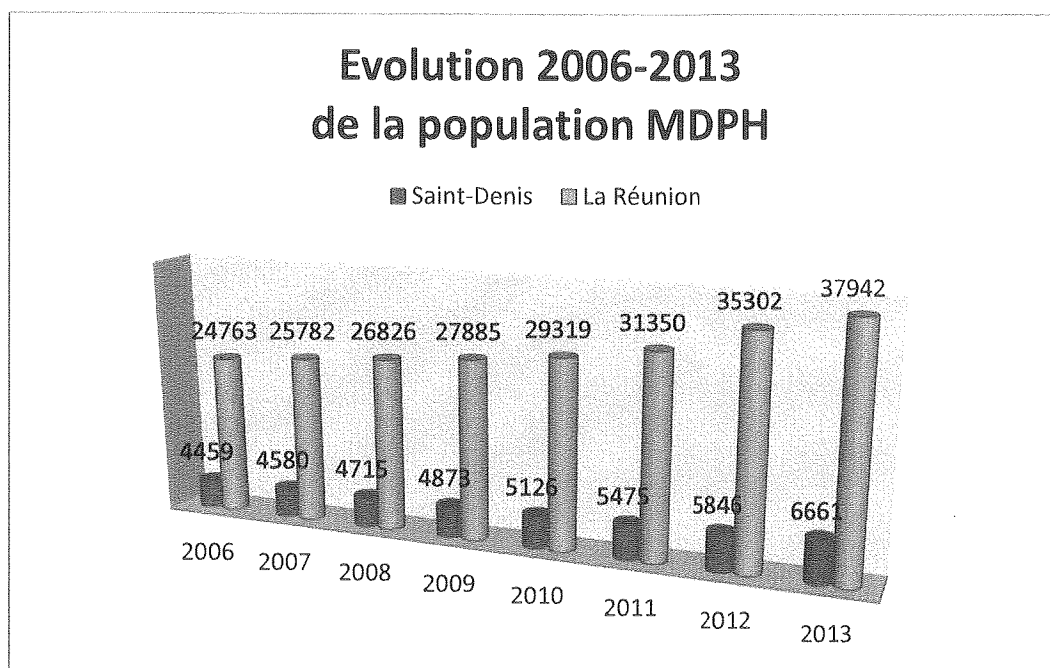
Ce rapport se veut être un document de travail pour formaliser l'état d'avancement de la mise en accessibilité sur le territoire. Il permet de capitaliser les actions et d'informer les associations et les citoyens sur les réalisations. Il sert non seulement à mettre en avant les réussites, mais aussi à faire remonter les difficultés et les besoins.

REMARQUE : ce rapport rend compte des principales actions menées par la Ville de Saint-Denis et ne prétend pas être exhaustif, l'ensemble des données relatives à l'accessibilité au niveau de la Commune étant disponible et régulièrement communiqué aux membres de la commission.

Informations relatives à la Ville de Saint-Denis

Population totale de 146 763 habitants (Source : Recensement de la population 2012 - Limites territoriales au 1^{er} janvier 2014).

La population MDPH est évaluée à 6 661 personnes à Saint-Denis au 31/12/2013.



Informations administratives relatives à la Commission Communale d'Accessibilité pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (C.C.A.P.H.) de Saint-Denis

Par délibération n°08/6-03 du 6 Septembre 2008, la Ville de Saint-Denis a entériné la création de la Commission Communale pour l'accessibilité aux Personnes Handicapées (CAPH).

Par ailleurs, une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité aux personnes handicapées est également instituée en décembre 2008, auprès de la Communauté Intercommunale du Nord de la Réunion (CINOR), à laquelle appartient la Ville de Saint-Denis. Elle a en charge les volets de l'accessibilité des personnes handicapées relatifs aux transports et aux déplacements. Cette instance, après quelques années d'inactivité, a été réactivée fin 2014.

Le Maire préside la CCAPH et arrête la liste de ses membres pris parmi les représentants :

- de la Collectivité,
- des associations d'usagers,
- des associations représentant les personnes handicapées.

La Commission Communale d'Accessibilité de la Ville est actuellement constituée de 12 membres:

- du Maire (ou de son représentant) et de quatre membres issus du Conseil Municipal → 5 sièges
- d'un représentant des associations d'usagers → 1 siège
- de six représentants des personnes handicapées → 6 sièges

Accusé de réception en préfecture

374-213740115-20130627-15335-2-DL
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Composition actuelle

- **PRESIDENT** : ANNETTE Gilbert (Maire)
- **Membres du Conseil Municipal**
 - EUPHRASIE Didier
 - HOARAU Brigitte
 - FONTAINE Gabrielle
 - ESPERET Jean-Pierre
 - HOARAU Serge
- **Représentant d'usagers**
 - DRULA Chantal Fleurs des Champs
- **Représentant d'associations**
 - MULLER Richard TEC-TEC DV
 - PREVOT Martine ARM
 - SMITH Pascal Association des Sourds
 - DORO Françoise ARIAPH
 - CAZANOVE Rachel Avec
 - MAILLOT Jean-Marc CRSA

Cette commission a un rôle consultatif, c'est une instance de concertation et de dialogue. Elle ne se substitue pas aux commissions départementales de sécurité et d'accessibilité chargées de donner un avis sur la conformité à la réglementation des projets de construction. Elle peut être saisie, pour avis, sur toute question ayant trait à sa compétence.

A Saint-Denis, son organisation et son fonctionnement reposent au moins sur trois rencontres annuelles.

Elle s'inspire des travaux de 4 ateliers différents

1. Vie sociale et Insertion,
2. Loisirs, culture et sport,
3. Logements et cadre de vie,
4. Equipements publics, voirie et transports

Au cours de l'année 2014, la CAPH de Saint-Denis s'est réunie 5 fois :

- réunion plénière le 20 Mai, afin de finaliser son rapport annuel,
- les 5 et 13 Mars pour le 1^{er} semestre
- les 25 et 26 Juin pour le 2^{ème} semestre

III - Les éléments de bilan

a) Les Etablissements recevant du public (ERP)

Conformément à la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, la Ville de Saint-Denis s'est engagée à promouvoir une ville pour tous et par tous.

Concernant ses ERP qui ne sont pas accessibles, la Ville s'est engagée dans une démarche d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) : lettre d'engagement adressée au Préfet fin 2014.

L'Agenda d'Accessibilité Programmée est un document de programmation pluriannuelle qui précise la nature des travaux et leur coût, et engage le gestionnaire d'établissement qui le signe à réaliser les travaux dans un délai déterminé (3 ans, 6 ans, voire 9 ans, en fonction du patrimoine ERP concerné), à les financer et à respecter les règles d'accessibilité.

Par cet engagement, la ville va se donner les moyens de la mise en œuvre d'un Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) et d'un projet finalisé qui sera déposé dans les délais prescrits. Toutes les instructions ont été données aux services concernés pour que soit réalisés l'analyse des actions nécessaires, la prévision du programme, du calendrier des travaux ainsi que des financements correspondants.

▪ Les travaux réalisés sur les ERP

Les catégories 2,3,4 et 5 : Des travaux de mise en accessibilité ont été réalisés en 2014 sur les sites suivants :

Libellé	Catégorie	Description	Début des travaux	Fin des travaux
Réhabilitation de l'école de musique Loulou Pitou	3	Mise aux normes d'accessibilité et isolation phonique	Mai 2014	Avril 2015
Crèche les onyx	5	Construction d'une crèche	Décembre 2012	Avril 2015
Rénovation du petit marché	2	Rénovation des kiosques et mise aux normes d'accessibilité	Août 2013	Décembre 2014
Locaux provisoires de la médiathèque	5	Aménagement de locaux provisoires	Août 2014	Février 2015
Gymnase Fontano/Welmant (pelote basque)	4	Travaux de rénovation du sol, du toit et des sanitaires	Septembre 2014	Décembre 2014
Gymnase Patrick Cazal Château Morange	3	Construction d'un Gymnase	Décembre 2013	Décembre 2014

* Point d'ancrage d'un véritable pôle sportif sur le secteur le **gymnase de Château-Morange** se compose d'un gymnase et d'un plateau noir qui permettront à la fois d'offrir les meilleures conditions d'entraînement aux jeunes de l'école de Hand-Ball de Château-Morange et son équipe championne, mais aussi d'élargir les possibilités de pratiques sportives des scolaires de la ville et d'offrir à travers le plateau noir un terrain de sport accessible à tous.

Accusé de réception en préfecture

374-213740115-20150627-13333-2-DE

Date de réception préfecture : 02/07/2015

Les demandes au FIPHFP :

La Ville a fait appel aux fonds du FIPHFP pour les travaux d'accessibilité qui ont eu lieu depuis Novembre 2013 sur les nouveaux locaux professionnels de la Direction du Projet Educatif Global (DPEG) pour un montant de 116 000 €.

Les Ecoles : La Ville a réalisé des travaux d'accessibilité sur les écoles de Saint-Denis, depuis 2011, au cas par cas, afin que les accès principaux soient fonctionnels. Cela ne veut pas dire que l'école est totalement accessible. Les travaux d'amélioration d'accès sur les écoles ont été priorisés et établis en fonction du handicap déclaré.

ECOLES	CLASSES		ACCESSIBILITE				
	CLIS	COUR	CLASSES	REFECTOIRE	SANITAIRES	TERRAIN DE SPORT	ASCENCEURS
Maternelle Aurore		X	X	X	X		
Maternelle Bossard		X	X	à faire	X		
Maternelle les Tamarins		X	X	X	X		
Maternelle Bois de Nêfles		X	X	X	X		
Maternelle Debussy		X	X	X	X		
Maternelle Ylang-Ylang		X	X	X	X		
Maternelle Champ Fleuri		X	X	X	X		
Maternelle la Source		X	X	X	X		
Maternelle Vauban		X	X	X	X		
Maternelle Bouvet		X	X	X	X		
Maternelle Montagne PK15		X	X	X	X		
Maternelle Ruisseau Blanc		X	X	X	X		
Maternelle les Flamboyants		X	X	X	X		
Maternelle Gisèle Calmy		X	X	X	X		
Maternelle les Rubis		X	X	X	X		
Ancien Théâtre		X	X	en cours	X		
Les Lilas	X	X	X	X	X		
Les Jacarandas		X	X	X	X		
Le Brûlé		X	X	X	X		
Maxime Laope		X	X	X	X		X
Bory de Saint-Vincent		X	X	X	X		
Philibert Commerson		X	X	X	X		
Bancouliers		X	X	X	X		
Primat	X	X	X	X	X		
La Chaumière		X	X	X	X		
Elémentaire Bois de Nêfles		X	X	X	X		
Elémentaire Michel Debré		X	X	X	X		
Elémentaire Damase Legros		X	X	X	X		
Elémentaire Henri Dunant	X	X	X	X	X	X	
Elémentaire Candide Azema A		X	X	X	X		
Elémentaire Candide Azema B	X	X	X	X	X		
Elémentaire Centrale		X	X	X	X		
Elémentaire Jules Reydellet A		X	X	X	X		
Elémentaire Jules Reydellet B		X	X	X	X		
Elémentaire Léon Dierx		X	X	X	X		
Elémentaire Camélias	X	X	X	X	X		
Elémentaire les Topazes		X	X	X	X		

Accuse de réception en préfecture

974-219740113-20150627-15353-2-DL
Date de réception préfecture : 02/07/2015

Elémentaire Philippe Vinson		x	x	x	x		
Elémentaire Joinville	x	x	x	x	x		
Elémentaire Saint-Bernard	x	x	x	x	x		
Elémentaire Champ Fleuri	x	x	x	x	x		
Elémentaire Bouvet	x	x	x	x	x		

b) La Voirie

Le plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics (PAVE) est prévu par l'article 45 de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Pour les communes de plus de 1 000 habitants, le PAVE fixe, au minimum, les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement présentes sur le territoire de la commune (que ces circulations et aires relèvent de la voirie communale, intercommunale, départementale, nationale ou de voies privées ouvertes à la circulation publique).

Toutes les communes de plus de 500 habitants devaient adopter leur PAVE au plus tard le 22 décembre 2009.

A Saint-Denis, une étude a été faite en 2011 par un cabinet d'études. Sur un linéaire de 55 km, environ 26 km avaient été identifiés comme devant faire l'objet d'un traitement prioritaire. Le montant global des aménagements proposés a été estimé à 9,5 M€ HT échelonnés sur 18 ans (2012 à 2030).

Compte tenu du coût important lié à la mise en place d'un PAVE à Saint-Denis d'une part et, de l'impossibilité de trouver des compensations acceptables à la suppression des 1000 places de stationnement que la mise en œuvre de ce plan supposait, d'autre part, la Ville de Saint-Denis n'a pas adopté de PAVE.

Par conséquent, il n'existe pas de plan d'action pluriannuelle de travaux de mise en accessibilité sur la voirie communale. Les travaux de mise en accessibilité sont intégrés au coup par coup, lors de la réalisation des différents projets ponctuels de voirie ou d'aménagement urbain.

Il n'a donc pas été réalisé d'opérations lourdes en 2014. L'accent est plutôt mis sur les travaux sur les territoires.

En outre, ces travaux ne prennent pas en compte toutes les normes d'accessibilité puisque ce ne sont que des adaptations sur l'existant :

- réfection de trottoir,
- équipement des trottoirs par des dispositifs de détection de passages piétons pour les malvoyants (potelets avec contrastes visuels peints au sommet),...
- stationnement : la Ville répond favorablement aux demandes ponctuelles des usagers de création de places spécifiques

Exemple: réalisation d'un dispositif de sécurité sur la rue de la République au droit de l'école Reydellet : des trottoirs ont été mis aux normes PMR avec un accompagnement visuel du cheminement réalisé à l'aide de potelets normalisés.

c) L'aménagement urbain

Place Espace Océan

Cette Place fait partie du projet urbain d'ensemble dénommé Espace Océan. Cet aménagement est situé entre les rues Maréchal Leclerc, Ha Sam et Issop Ravate (Centre-Ville) .

Sa conception se veut "évolutive" au fur et à mesure de l'avancée de l'ensemble des projets bordant cet espace. La conception de cet espace fait apparaître des emmarchements qui nécessitent d'une part la mise en place de dispositif d'alerte, tels que les bandes d'éveil et de vigilance (BEV), ou de protection, pour prévenir les chutes.

Pour cette 1^{ère} phase, un cheminement pour les personnes à mobilité réduite a été élaboré pour que celles-ci puissent se rendre sur la Place.

La Place est " évolutive" et son accès sera amélioré au fur et à mesure de la réalisation des aménagements limitrophes.

Ainsi,

- le rehaussement de la rue Ha Sam permettra un accès plus optimal pour les personnes à mobilité réduite.
- des dossiers ont été intégrés aux bancs (demande effectuée pour les seniors lors de la Commission communale d'accessibilité)
- mise en place de BEV pour prévenir des marches d'escalier (obligation réglementaire)
- Mise en place des mains courantes (obligation réglementaire)
- contraste visuel pour les emmarchements.(approuvé par IRSAM)

Le projet a été présenté à 2 reprises à la CCA, une fois au stade des études de conception (en 2013) et une fois au stade travaux en juin 2014.

L'expertise et la collaboration des membres de la CCA, comme l'IRSAM a été très judicieuse. En effet, suite à la réunion de la CCA de 2014, le projet a été modifié et adapté.

d) Le Transport

Les transports relèvent de la compétence de la CINOR qui a réalisé un Schéma Directeur d'Accessibilité de son réseau de transport collectif. La mise en œuvre de la compétence est réalisée par CITALIS.

Des dispositions sont prises pour adapter les services de transports collectifs ou pour aménager progressivement les normes de construction des véhicules de transport collectif, ainsi que les conditions d'accès à ces véhicules ou encore pour faciliter la création et le fonctionnement des services de transport spécialisé.

Les infrastructures

- Aménagement de l'entrée Est de Saint-Denis : travaux de construction d'un échangeur unique sur la ravine du Chaudron, rue du karting à Saint- Denis (résorption du radier du Chaudron). Ces travaux comprennent notamment la construction de deux ouvrages d'art et le raccordement des voiries existantes ainsi que la réalisation de 2 quais bus accessibles aux PMR sur la rue du Karting avec 2 aubettes triples et de 2 quais bus accessibles aux PMR sur la rue du Stade avec 2 aubettes triples ;
- Travaux d'amélioration des conditions d'accueil des passagers aux arrêts du réseau CITALIS : réalisation de 17 abris doubles dans le cadre du projet PRU

Accusé de réception en préfecture

374-2-137-46113-26130627-13333-2-DE

Date de réception préfecture : 02/07/2015

Camélias (ANRU), pose de 17 aubettes doubles à toiture courbe et bardages aluminium aux arrêts de bus suivants sur le secteur des Camélias :

- Arrêt LE VERGER sens Aller
 - Arrêt CAMELIAS sens Aller et Retour
 - Arrêt LES SAPENTS sens Aller et Retour
 - Arrêt COCOTIERS sens Aller et Retour
 - Arrêt MONDON sens Aller et Retour
 - Arrêt NOTRE DAME sens Aller et Retour
 - Arrêt MJC sens Aller et Retour
 - Arrêt AZEMA sens Aller et Retour
 - Arrêt ZOLA sens Aller et Retour
- Aménagement du chemin Bois Rouge - la Bretagne : 4 arrêts de bus ont été aménagés dans le cadre des travaux sur cette voirie. Ces 4 arrêts répondent aux normes d'accessibilité PMR. L'arrêt situé face à la mairie annexe de la Bretagne dispose en plus d'abris voyageurs.
 - Réalisation d'une aire de retournement des bus à hauteur de l'allée Bellay ? à Bellepierre : l'aménagement est pourvu d'un quai bus accessible

D'autres travaux sont programmés pour 2015, tels que :

- La mise aux normes PMR des poteaux d'arrêt de bus sur l'ensemble des lignes de transport scolaire du territoire de la CINOR ;
- La mise en accessibilité du réseau de transport collectif aux PMR : travaux portant sur 130 arrêts consistant notamment à la dépose/repose de bordures de trottoirs, de mobiliers urbains et la réalisation de rampes destinées à améliorer l'accessibilité,...

La sensibilisation

Un programme de formation est mis en place tous les deux ans, pour les chauffeurs de bus CITALIS, afin de les sensibiliser à la prise en charge sur le réseau urbain des personnes handicapées. De plus, ils disposent d'une formation de conduite responsable.

Les équipements

En secteur urbain, CITALIS tend à généraliser, sur son parc de véhicules, les bus à plancher bas, en vue d'une meilleure accessibilité aux PMR.

Il existe au moins un emplacement par véhicule pour les personnes en fauteuil roulant (lorsque le bus est livré, la place du fauteuil est déjà déterminée), ainsi que des sièges réservés aux PMR.

Les lignes 5, 6, 7 et 8 sont disponibles et accessibles à tous. La SODIPARC a relancé un avis de consultation en 2014 pour la mise en accessibilité des arrêts principaux du réseau. 130 arrêts de bus sont en cours d'accessibilité dont 85 sur la ville de Saint Denis. Sont concernés 24 arrêts sur le TCSP, 33 arrêts sur le centre et 28 arrêts sur les écarts. De plus, 6 bus hybrides de 12 m de dernière génération ont été mis en route sur les lignes structurantes du réseau.

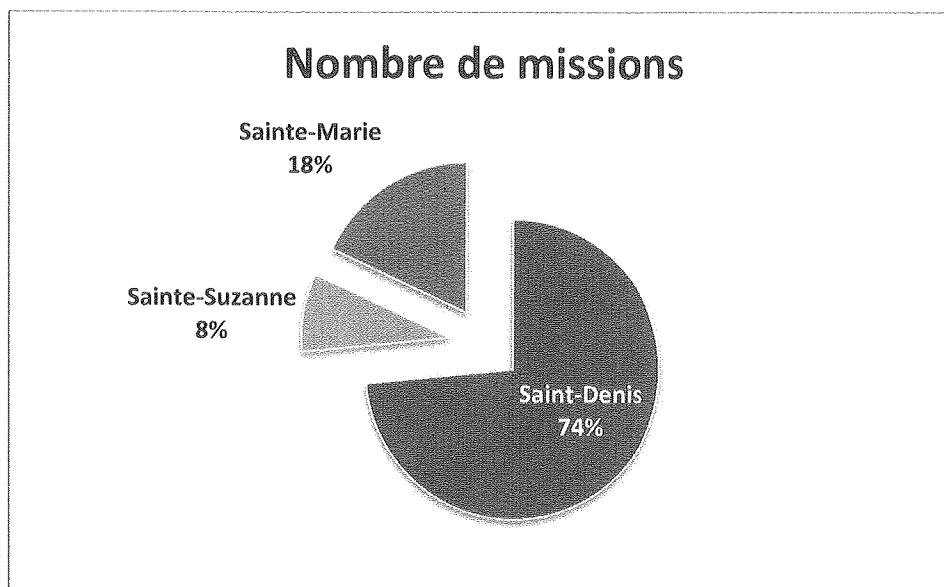
A ce jour, CITALIS dispose de 70 véhicules mais seulement 60% d'entre eux restent accessibles sur l'ensemble du parc.

Depuis Janvier 2014, 12 nouveaux véhicules articulés de 18 m viennent compléter le parc des bus déjà en exploitation sur le réseau CITALIS. Concernant l'acquisition des véhicules TAD PMR, il y a eu de la part de la CINOR une commande de 4 véhicules, ainsi qu'une option sur 3 véhicules supplémentaires en fonction de la charge constatée sur le réseau : capacité de

transporter 140 personnes (18 mètres de long), signalisation vocale à chaque arrêt, circuit effectué sur les lignes 5 et 6 et accessibilité pour un fauteuil roulant.

City Ker

La CINOR a décidé de compléter l'offre de mobilité sur le territoire intercommunal au bénéfice des PMR qui ne sont pas en mesure d'accéder aux bus des lignes régulières du réseau CITALIS. Ce service a pour but de permettre aux personnes handicapées d'assurer leurs déplacements réguliers ou occasionnels. Il fonctionne, sur réservation, du lundi au samedi de 7h00 à 18h00 et les dimanches et jours fériés de 7h30 à 13h30. Les frais d'adhésion sont de 20 € par an et la course coûte 1,30€.



Après 10 mois d'activité, le bilan à fin 2014 est le suivant :

- Nombre d'adhérents : 162
- Nombre de missions : 8082 (1079 en décembre)
- Nombre de voyageurs transportés : 9941 (1324 en décembre)
- Taux de groupage (nombre de missions groupées) en décembre : 40.5%

Le service de transport pour les personnes handicapées et âgées (STPH) du CCAS de Saint-Denis.

Le STPH, mis en place par le CCAS de Saint-Denis dans le cadre du Plan d'Actions Contre Toute Exclusion (PACTE) pour faciliter la mobilité pour tous, continue de fonctionner.

Au 31 décembre 2014, on comptait 135 personnes inscrites :

Nombre de bénéficiaires	135
Nombre d'utilisateurs	456
Nombre de sorties semaine	1846
Nombre de sorties week-end	13

e) Vie Citoyenne, Professionnelle et Participative

La loi du 11 février 2005 impose aux employeurs publics ayant au moins vingt agents, une obligation d'emploi de travailleurs handicapés équivalente à 6 % de leur effectif total, sous peine de pénalité financière. Actuellement, le taux de bénéficiaires de l'obligation d'emploi de la Ville de Saint-Denis est évalué seulement à 2,08 %.

La première difficulté que rencontre la Ville aujourd'hui est de déterminer avec précision l'effectif des agents RQTH sur l'ensemble de l'effectif de la Ville. L'identification actuelle est loin d'être exhaustive :

- Le système de recensement n'est basé que sur du déclaratif, et donc, peu fiable ;
- Hétérogénéité des statuts du personnel
- Pas de base de données,
- Appréhension des agents quant à l'impact que leur déclaration peut avoir sur leur situation professionnelle...

Dans le cadre des travaux de l'atelier n°3 intitulé « Vie sociale et Insertion » de la Commission Communale d'Accessibilité de la Ville de Saint-Denis, les propositions suivantes ont été discutées et remontées : pour tendre vers le taux légal d'emploi de 6 % et diminuer, voire éviter la pénalité financière, la Ville de Saint-Denis envisage la faisabilité d'un projet de convention avec le FIPHFP. Dans ce cadre, un travail devra être mené corrélativement entre la Direction des Ressources Humaines, la Médecine professionnelle et préventive et la Direction Séniors, Handicap, Intégration.

Exemple d'action possible :

La mise en place d'actions concrètes telle que l'organisation de matinée ou de journée de sensibilisation sur le thème "Accueil et Intégration d'un travailleur porteur de handicap" au sein des services en direction de l'ensemble des directeurs des Services de la Ville, leur proches collaborateurs, et les agents avec la participation de la DIECCTE, la MDPH, le FIPHFP, Cap Emplois et la SAMETH.

f) Sports, Loisirs et Culture

1. La politique globale en matière sportive et de loisirs

Le soutien au développement sportif des personnes handicapées est une priorité pour la Ville de Saint-Denis. Le sport et l'éducation physique agissent comme un véritable vecteur de la promotion humaine, citoyenne et sociale de l'individu, en particulier pour les personnes handicapées.

C'est pourquoi, les démarches ont été entreprises pour renforcer la pratique d'activités sportives et les élargir aux personnes handicapées et à tous les niveaux.

Les moyens

- L'accessibilité aux sites sportifs, condition essentielle à la pratique du sport pour tous a aussi été mise en œuvre ;
- Un référent en matière de handicap Sports a été nommé après avoir suivi une formation sur l'éducation sportive en faveur du public handicapé » : Georges-Marie NACOULIVALA.
- La formation des ETAPS (Educateurs Territoriaux des activités Physiques et Sportives)

Les ETAPS de la Ville après avoir suivi en 2011, la formation en direction de toutes les formes de Handicap (5) prévue par la loi du 11 février 2005, ont, en 2012, poursuivi une formation complémentaire.

Ce sont eux qui animent les activités sportives tout au long de l'année à Saint-Denis pour les jeunes et adultes porteurs de handicap : athlétisme, basket-ball, body karaté, escrime, golf, natation, poney,...

Les manifestations

Janvier 2014

- 05 au 19 Janvier 2014, Centre aéré mixte de l'ACH regroupant une vingtaine d'enfants en situation de handicap et enfants valides qui s'est déroulé dans l'école maternelle YLANG YLANG au bas de la rivière Saint-Denis.
- 21 Janvier 2014, les athlètes du club Roland Georget participent au Championnat de la Réunion TYPE INDOOR

Février 2014

- 16 Février 2014, les footballeurs de l'Espace Handicap Dionysiens participent à la « Journée de Citoyenneté » organisée par la Ville du TAMPON.
- 23 Février 2014, championnat de natation de la Réunion à la piscine du PORT

Mars 2014

- 09 mars 2014, Traditionnel Tournoi mixte de football à 7 organisée par l'EHD au stade de Champ-Fleuri

Avril 2014

- 04 Avril 2014, Journée Départementale interclubs Handisports de Saint- Denis
- 11 Avril 2014, Championnat de natation de la Réunion à la piscine du PORT
- 17 Avril 2014, 3ème édition d'Handi Aquatique à la piscine du Chaudron, journée organisée afin de favoriser les échanges entre les différents participants et quelque soit leur différence de montrer qu'ils peuvent pratiquer une activité sportive. Plus de 300 enfants ont participé à ce regroupement.
- 27 Avril 2014, Meeting d'athlétisme de la Ligue Réunionnaise d'Athlétisme au Tampon

Mai 2014

- 07 au 18 Mai 2014, participation de 4 athlètes du DOJO HUANG aux Jeux nationaux des jeunes handicapés à Lille
- 18 Mai 2014, compétition à Saint-Paul participation du club Handisport Féminine et du CEAPHSD.

Juin 2014

- 02 juin 2014, participation du Club Roland Georget au Championnat de France Handisport à Fontenay le Comte.

Accusé de réception en préfecture

574-219746113-26130627-13333-2-BL
Date de réception préfecture : 02/07/2015

- 28 au 29 Juin 2014, participation au Championnat de France Athlétisme Handisport au stade d'Evreux.

Juillet 2014

- 04 au 06 Juillet 2014, participation aux Championnats de France d'Athlétisme Sport Adapté de division 2
- Du 15 juillet au 08 Août 2014 : Organisation d'un ACM (Accueil Collectif de Mineurs) pour 20 enfants âgés de 6 à 12 ans, valides et handicapés à l'école Ylang Ylang dans le Bas de la Rivière Saint-Denis : «Handicapés et valides, ils jouent ensemble».
- 26 Juillet 2014, les 10 km des foulées nocturnes du Handisport club de Saint-Denis.

Août 2014

- 24 Août 2014 : Participation du Club Handisport à la manifestation « Soyons Sport » organisée par l'OMS de Saint-Denis. A l'occasion de cette journée, les clubs des personnes en situation de handicap ont mis en place des parcours pour sensibiliser le public.
- 31 Août 2014 : Journée de pétanque à Champ-Fleuri.

Septembre 2014

- 20 et 21 Septembre 2014 : l'activité autour des handicaps en liaison avec le patrimoine, lors des Journées européennes du patrimoine s'est répartie de la manière suivante:

1/La visite sensorielle

Activité de découverte tactile, olfactive et sonore "en aveugle"; guidée par des déficients visuels et soutenue par le Centre de La Ressource.

Cela se passait dans la Salle du patrimoine à l'Ancien hôtel de ville, succès remarquable pour la troisième année consécutive. Environ 300 visiteurs ont été accueillis.

2/ La ligne 11

C'est une visite guidée qui se déroule en bus, sur la ligne régulière n°11. Le guide est un handicapé moteur, accompagné d'un agent spécialisé, pour l'aider physiquement.

L'opération vise à l'intégration des handicapés moteurs dans les transports en commun, autant que dans la normalisation du handicap en tant que transmetteur des valeurs de la ville. Deux handicapés ont mené ces visites durant deux jours. Environ 160 personnes les ont suivis.

La préparation avec la CITALIS (SODIPARC) a permis de repérer un certain nombre de défaillances dans notre politique d'accessibilité. Cette mise en évidence en interne permet aussi de développer un dialogue avec les partenaires du handicap, sur des bases différentes et plus pacifiées qu'auparavant.

3/ La joëlette

Moyen de transport particulier pour regarder le paysage patrimonial avec un autre rythme et une autre hauteur.

Menée par la police nationale dans son rôle de protection, cette activité permet de poser la question de l'objet "joëlette" et d'évoquer le handicap en randonnée, ainsi que le rôle de la police nationale quand elle utilise cet outil ordinairement.

Le succès de cette activité nous a amené à la renouveler tous les ans.

4/ La course en fauteuil des grands personnages de la ville.

Cette course essentiellement ludique où Géréon et Jasmin peuvent battre La Bourdonnais, se fait en fauteuil roulant et est encadrée par les handicapés moteurs.

L'idée lancée en 2012, mais réalisée en 2013 pour valoriser les pavés du square Leconte de l'Isle, a été repropo  e sous la forme actuelle en terrain plat.

La configuration et le manque d'  clairage n'ont pas permis d'en faire un succ  s. N  anmoins nous la reprogrammerons certainement en 2015 dans de meilleures conditions.

5/ Le concert du P  re Favron

Concert de chansons et musiques traditionnelles de La R  union, ex  cut  es par des personnes handicap  es mentales, propos   depuis 2012 et succ  s non d  menti.

Ces formules d  velopp  es depuis 3 ans ont clairement modifi   les relations avec les associations de d  fense des handicap  s. Toutes ces actions sont pr  vues pour   tre reconduites,   ventuellement sous des formes diff  rentes.

Octobre 2014

- 05 Octobre 2014 : Participation au Relais de Saint Denis organis   par l'OMS Saint Denis.
- 10 Octobre 2014 : Les   l  ves des classes CLIS de Saint-Denis des   coles : Champ-Fleuri, Candide Az  ma, Henri Dunant, Vauban, Prima et Badamiers ont particip      une journ  e de Judo avec la championne Olympique Lucie Decosse invit  e par le DOJO HUANG.

Novembre 2014

- 16 au 21 Novembre 2014 : Formation sur les jeux de raquettes pour les d  ficients intellectuels    Boulouris, France.

D  cembre 2014

- 02 D  cembre 2014, 6  me   dition de la journ  e Internationale des personnes handicap  es sur le complexe de Champ-Fleuri    Saint-Denis. Diff  rentes attractions ont compos   cette manifestation :
 - D  marrage de la journ  e avec le relais en jo  lette organis   dans la ville sur le th  me mobilisateur «Tous ensemble, Autrement Capable ou Handi'kapab, rejoignez les jo  lette!» (D  part devant l'h  tel de Ville    7h30, avec la participation du personnel volontaire du groupe Allianz et les Associations des PPH, via le si  ge du groupe Alliance, jusqu'au complexe sportif de Champ-Fleuri.
 - **Des disciplines sportives** : V  lo sur le parcours du tour du gymnase, v  lo tract   , Tir    l'arc, Athl  tisme, Rockball , basket Ball , Tir au laser , Rugby , Body karat  , Boccia , Boxe anglaise, Taiso Chambarra et pour la premi  re fois du Badmington, et du Moringue, parcours en Jo  lette, Cecci foot, v  lo tract   , v  lo couch  , mini motos, ballades en jo  lette, ballade en Harley Davidson.
 - **Des activit  s artistiques, plastiques et d'expressions** : un atelier de musique locale (Maloya), peintures, jeux Lontan, contes et histoires de la R  union, maquillages, ateliers « bois frott   et floral », atelier masques, atelier percussions Indienne, et un atelier activit  s tan lontan anim   par les s  niors.
 - **Des ateliers de sensibilisation** : informations et d  couvertes autour de la th  matique du Diab  te et de la Nutrition, le tri s  lectif avec la CINOR, et un atelier d'informations CAF/MDPH.
 - **Des Animations Festives : Prestations musicales avec TIKOK Vellaye** compl  t  e des prestations artistiques des associations : celles repr  sentants les personnes en situation de handicap et les autres. Ce sont plus de 2000 personnes qui ont particip  es    cette action.

- 03 Décembre 2014, **Table ronde organisée** en soirée dans l'Hôtel de Ville de Saint- Denis (salle Polyvalente) : dialogues, échanges et concertation, sur le thème : **Vivre sa vie et être handicapé à Saint-Denis**, et une soixantaine d'invités pour en débattre
- 13 Décembre 2014, Tournoi de Noël organisé par l'AEHD sur le stade de la Redoute, qui a réuni les sourds de l'île Maurice, les journalistes de Réunion Première, le Quotidien ainsi que les filles de l'AFF EST.
- 14 Décembre 2014, les sourds de la Réunion rencontrent leurs homologues mauriciens en amicale au stade Antoine SERY.

2. La politique globale en matière culturelle

Les objectifs qui ont conditionné la politique culturelle de la Direction du Développement Culturel (DDC) en 2014 sont :

- ✓ Faire de la Ville un phare culturel et artistique, tant au niveau régional que national et international ;
- ✓ Faire de la culture pour tous et par tous, c'est-à-dire favoriser l'accès à la culture au plus grand nombre ;
- ✓ Faire de la jeunesse un axe thématique prioritaire en lui donnant non seulement accès à des spectacles, mais encore en lui proposant des modules pédagogiques pertinents.

Ces 3 objectifs ont été atteints, comme peuvent en témoigner la réussite des événements phares (les fêtes de nos origines...), le nombre d'actions menées (plus de 1300), ainsi que la nature des actions (Bon Plan Vacances, etc.).

Les événements phares :

- Fête de la musique : mise à disposition de pass véhicules pour faciliter l'accès aux PMR au plus près des sites des festivités
- 20 desamb : accueil de personnes handicapées sur La Nuit de la Liberté (pass véhicules et installation des personnes sur la scène du kiosque Jules Arlanda pour une meilleure visibilité du concert)
- Journées Européennes du Patrimoine : activités autour du handicap et avec des personnes handicapées : ex : Ballades en joelettes, en fauteuil roulant, visites de l'Ancien Hôtel de Ville en « blind », accueil du public par des médiateurs culturels en fauteuil roulant ...
- Mise en place de toilettes PMR sur toutes nos actions.

Les événements récurrents :

- Marmit Zistoir, et animations, soirées littéraires et concerts de la MFM : accès à tout public, y compris aux PMR
- Plan kartié : ateliers de cirque et de danse ouverts aux personnes handicapées
- Kabarachois et Jazz ô Barachois : mise en place de chaises devant la scène pour les personnes en situation de handicap.
- Concerts du Palaxa : accueil d'artistes et de spectateurs à mobilité réduite ; mise en place de places de parkings réservés aux PMR
- Bons Plans Vacances : accueil d'enfants handicapés sur nos différentes actions

Les soutiens « ressources » :

- Big Up
- Cinéarmailles
- Electropicales
- Kaloobang...

Ces événements ont été accessibles à tous, avec sur certains festivals la mise en place de pass spécifiques et d'un lieu d'accueil pour les personnes en situation de handicap.

La DDC a apporté son soutien sur la partie artistique à la Journée du Handicap le 2 Décembre 2014 au Gymnase de Champ-Fleuri.

Comment ?

- 1) Une mobilisation de tous les services et de tous les agents de la DDC
- 2) Une attention particulière sur chacune de nos actions pour rendre la culture accessible à tous
- 3) Une mise aux normes des différents sites culturels : Palaxa, Réseau de Lecture Publique et l'Ecole Municipale de Musique et de Danse Loulou Pitou (des travaux de mise aux normes PMR sont toujours en cours sur ce site)...

Préconisations pour 2015

- ⇒ Renforcement et continuité de cette dynamique, dialogues avec les partenaires liés au handicap, avec les handicapés, pour amplifier et mettre en place des actions spécifiques sur ce thème
- ⇒ La mise aux normes de l'Ecole de Musique et de Danse Loulou Pitou pour l'accès aux PMR : travaux toujours en cours : Fin prévue en avril 2015
- ⇒ Réflexion en cours sur l'insertion d'une clause dans nos contrats avec les compagnies (théâtre, danse, musique) afin de mettre en place un dispositif particulier adapté : ex : parterre de chaises devant les scènes, pour les représentations de théâtre, pour Jazz ô Barachois, Kabarachois, 20 désamb, ...
- ⇒ Demander à nos partenaires de vérifier leur mise aux normes pour les PMR

g) Logement et Cadre de vie

La Commission Communale d'accessibilité a pour mission d'organiser un système de recensement de l'offre des logements accessibles sur la commune. La démarche de la ville a pour objet une meilleure adéquation entre l'offre et la demande de logements sociaux, en faveur des personnes handicapées. C'est dans ce cadre que l'atelier logement s'est organisé.

Il propose à la commission une méthode de travail pour constituer cette base de données. Y sont associés, l'ensemble des bailleurs sociaux, les associations œuvrant dans le handicap et la Direction Habitat.

La Ville de Saint-Denis est la seule à avoir recensé au niveau du département les logements accessibles des bailleurs sociaux sur son territoire et elle a fait le choix de partager ses données avec les autres collectivités.

Résultat du recensement – juillet 2014

Le dernier recensement des logements accessibles des bailleurs sociaux : (dernière mise à jour juillet 2014) réalisé par la Direction du Logement Social - DLS (centralisation des données en lien avec les bailleurs), fait état de :

4198 logements accessibles recensés

- 1254 logements identifiés comme accessibles aux personnes handicapées moteur.
- 2944 logements identifiés comme accessibles aux personnes handicapées sensoriel, cognitif ou aux personnes âgées.
- Le parc de la SIDR obtient le plus grand nombre de logements accessibles (2359).

Logements livrés en 2014

- 684 logements neufs livrés

Prévision de livraison en 2015

- 610 logements

Attributions :

- Positionnement sur le contingent de la Ville de personne à mobilité réduite sur tous les logements en rez-de-chaussée
- Sensibilisation de l'ensemble des bailleurs sur cette priorité au niveau des commissions d'attribution
- Quelques contacts établis avec les responsables d'association représentant les personnes handicapées (seulement celles qui sont représentées lors de l'atelier logement de la CCA)
- Souhait de développer un réseau ou procédure d'identification du public demandeur de logements accessibles

Conclusion

Depuis quelques années la Ville s'est engagée dans une politique volontariste en faveur du handicap, afin de permettre à tous ses concitoyens une égalité d'accès dans tous les aspects de leur vie quotidienne. Des initiatives déjà présentes comme la prise en compte du handicap dans les manifestations organisées par la Ville, l'ouverture à la culture, au sport, aux loisirs, l'accueil des enfants porteurs de handicap sont à poursuivre.

Des actions sont en cours d'élaboration telles que :

- ✓ la mise en place d'initiations au langage des signes dans 3 écoles (.....) : cette expérimentation démarrera le 1^{er} septembre 2015 pour l'année scolaire, pour 28 ateliers financés par la Direction Projet Educatif Global ;
- ✓ la mise en place à compter d'août 2015 d'une formation en langage des signes pour 12 agents de la Ville, financée en partie par le FIPHFP ;
- ✓ l'organisation d'une séance de cinéma s'inspirant du dispositif CINEMA-DIFFERENCE, qui se déroulera le 19 Août 2015, au Ciné Palmes, avec la projection d'un film sur la thématique Handicap intitulé : En Equilibre. Pour cette première édition, La Ville portera le projet au travers de l'organisation d'une séance privée et travaillera sur ce projet en partenariat avec les associations représentant les personnes en situation de handicap qui le souhaitent. Cette séance se fera sur invitation et sera accessible à tout public, aux groupes et familles. Elle débutera par un cours métrage sur le handicap, du film et sera suivie d'une conférence débat sur la thématique handicap et d'animations.
- ✓ le premier mariage en langage des signes par l'élue déléguée au handicap, d'un couple de malentendants, en mai 2015 ;
- ✓ l'accompagnement de l'association des sourds sur l'action menée à l'occasion de la journée internationale des sourds du 26 septembre 2015 ;
- ✓ Actions en partenariat avec les associations de la Commission Communale d'Accessibilité prévues en décembre 2015 :
 - "Piétinons les Préjugés " avec les associations de la Ville et le tout public
 - "Concours de fresques" avec les écoles de la Ville sur le thème : tous ensemble sur le Chemin de la Citoyenneté
 - "Cartopartie accessibilité" avec une application Réunion.

Dans la perspective de répondre à la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, il sera important de continuer à renforcer la dynamique de concertation entre les différentes directions afin d'améliorer l'emploi, l'accessibilité des établissements ouverts au public, des voiries, des espaces verts, des logements et de continuer ainsi la chaîne des déplacements (domicile, travail, loisirs, écoles, commerces...).

De manière générale, la volonté de la Ville est de prendre en compte la problématique du handicap dans tous ses projets. L'engagement de la Ville dans cette politique du handicap nécessite de consolider le partenariat déjà engagé avec les associations, notamment dans le cadre de la CCAPH.

Par ailleurs, le souhait à moyen terme, de l'équipe municipale est de promouvoir une nouvelle approche au travers d'un label « **Saint-Denis, Ville autrement capable** ».

Signé électroniquement par :
Le Maire
01/07/2015



Gilbert ANNETTE

Accusé de réception en préfecture

374-219740113-20150027-15333-2-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2015